



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secourisme

Question écrite n° 27808

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les politiques mises en œuvre en matière de formation aux gestes de premiers secours. Selon une étude diligentée par la Croix Rouge et l'Automobile Club Association, 82 % des personnes sondées ignoraient totalement la conduite à tenir en arrivant sur les lieux d'un accident. Ce chiffre interpelle lorsque l'on connaît l'importance des bons réflexes pour éviter tout risque de sur-accident, déclencher l'alerte dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais et prodiguer les premiers secours. Pour se persuader de l'efficacité d'une formation aux premiers secours dans l'année qui suit l'obtention du permis de conduire, il suffit de s'inspirer de l'expérience de l'Autriche, qui immédiatement après avoir rendu un stage de formation obligatoire dans ce domaine, a observé une baisse de 30 % des décès sur les routes, dans la tranche des jeunes conducteurs. Considérant l'intérêt que pourrait constituer le développement des formations aux gestes de premier secours, notamment dans le cadre de l'examen du permis de conduire, il lui demande quelles pourraient être les initiatives du Gouvernement en cette matière.

Texte de la réponse

La nécessité de développer l'apprentissage des gestes de premiers secours pour l'ensemble de la population est une préoccupation du ministère chargé de la santé depuis plusieurs années. La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit, en son article 48, la délivrance d'un cours d'apprentissage sur les premiers gestes de secours aux élèves des collèges et des lycées. De même, la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile précise dans son article 5 que « tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours ». Cette mesure est en cours de déploiement pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. Le suivi de celle-ci est assuré par un comité de pilotage interministériel composé des ministères chargés de l'éducation nationale, de la santé et de l'intérieur. Lors de la journée de défense et de citoyenneté, un apprentissage des gestes de premiers secours est réalisé, incluant l'utilisation d'un défibrillateur. En ce qui concerne la population générale, un arrêté du 6 novembre 2009 fixe le contenu minimal d'une initiation de l'ensemble de la population à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque. Cette formation, d'une durée maximale d'une heure, peut être assurée par les acteurs de la sécurité civile et les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27808

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5367

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2309